

STAGE DE FORMATION CONTINUE INITIALE A DESTINATION DES ENSEIGNANTS RNCP « ESCRIME SUR ORDONNANCE »

Dans le cadre de la « Promotion de la Santé par le Sport » et avec le soutien du Ministère chargé des sports, la Fédération Française d'Escrime, par le biais de son Institut de Formation (IFFE), met en place un stage « Escrime sur Ordonnance ».

Ce module est éligible à la prise en charge par l'AFDAS pour les personnes répondant aux conditions requises.

(Prendre contact avec la responsable administrative de l'IFFE : Madame Carole LESEIN – iffe@ffescrime.fr).

ATTENTION : Les conditions de pratique liées au coronavirus évoluant sans cesse, ce stage est susceptible d'être annulé à tout moment. Je vous invite à prévoir toute possibilité d'annulation de vos réservations ou prise de billets de transport. L'IFFE décline toute responsabilité en cas d'annulation.

LES OBJECTIFS

Adapter la pratique de l'escrime aux personnes atteintes de pathologies chroniques, en toute sécurité, en autonomie, en convivialité et dans le respect des évolutions réglementaires (sport sur ordonnance : Loi 2016-41 du 26-01-2016 et ses décrets d'application).

- Former les encadrants à enseigner l'escrime prescrite par une ordonnance d'un médecin
- Accueillir et encadrer un public spécifique par une pédagogie différenciée et ludique
- Capter et fidéliser les licenciés
- Pérenniser l'emploi de l'encadrant

PATHOLOGIES ET ETATS ABORDES :

- Hypertension
- Diabète
- Obésité

DATE ET LIEUX

**Du Lundi 14 Juin au Mercredi 16 juin 2021
Cité Scolaire St Paul - 12 rue Albert Thomas - 42300 ROANNE
Salle d'Armes de Roanne – 63 rue Charlie Chaplin – 42300 ROANNE**

L'accueil aura lieu à partir de 13h00 au collège St-Paul.
Début de la formation, le lundi à 13h00, fin de la formation, le mercredi à 16h45.

Le lieu de l'accueil garantit les conditions de sécurité et le plan d'évacuation est affiché dans la salle.

LE COÛT

Le coût total de cette formation s'élève à 448,00 € de frais pédagogiques (26 h en présentiel + 6h en FOAD) et 234,00 € de frais de pension complète (hébergement et repas). Le paiement s'effectuera **uniquement par virement bancaire sur le compte de l'IFFE**, avant le début de la formation.

A l'issue de cette formation, les 10 premiers inscrits validés recevront une mallette pédagogique « Escrime sur Ordonnance » offerte par la FFE.

LES INTERVENANTS

- Didier LEMENAGE, Conseiller Technique National
- Olivier IMBERY, Assistant technique départemental CD 42
- Patrick LEFORT, Conseiller Technique Régional Centre Val-de-Loire
- Docteur Mireille BERTHOLON GREGOIRE (diabète et obésité)
- Docteur Irina DE SAUNIERE (hypertension)
- Docteur Eric LION (médecin référent Escrime Roanne)

LES EXIGENCES PREALABLES :

- Être licencié(e) à la Fédération Française d'Escrime pour la saison en cours
- Être titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP
- Être titulaire d'un diplôme d'éducateur et titulaire d'un diplôme de professionnel de santé (infirmier, sage-femme, kinésithérapeute, ergothérapeute, médecin)*
- Les titulaires d'une licences APA, d'un Master STAPS ou enseignant EPS ayant une pratique de l'escrime depuis au moins 1 an.*
- Venir en formation avec son matériel complet, et pour prendre des notes
- Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

() Ces stagiaires s'engageront sur le respect d'une charte pour la mise en place des ateliers spécifiques via les clubs d'escrime labellisés escrime santé.*

Une attestation de présence vous sera délivrée à l'issue du stage, ainsi qu'une certification de formation.

Vous pourrez demander le label fédéral santé en remplissant le formulaire en ligne sur le site de la FFE et en le renvoyant à l'Institut de Formation : iffe@ffescrime.fr

Dès l'inscription complète les stagiaires recevront un code confidentiel leur permettant au forum escrime santé dédié à la formation escrime sur ordonnance et ainsi accéder aux 4 heures de E-learning obligatoire avant la formation. Le stagiaire devra répondre à des QCM en ligne (nécessaire à la validation finale de sa formation).

Le suivi et l'accompagnement post formation est assuré par l'Assistant technique départemental du CD 42 (Maître Olivier IMBERY).

La durée de la formation est de 32 heures :

- 26 heures en présentiel
- 06 heures en E-learning (obligatoire).

L'INSCRIPTION :

Formulaire d'inscription en ligne :

<https://forms.gle/wtkAQogMVYBo4Bjv9>

Le nombre de places est limité à 25.

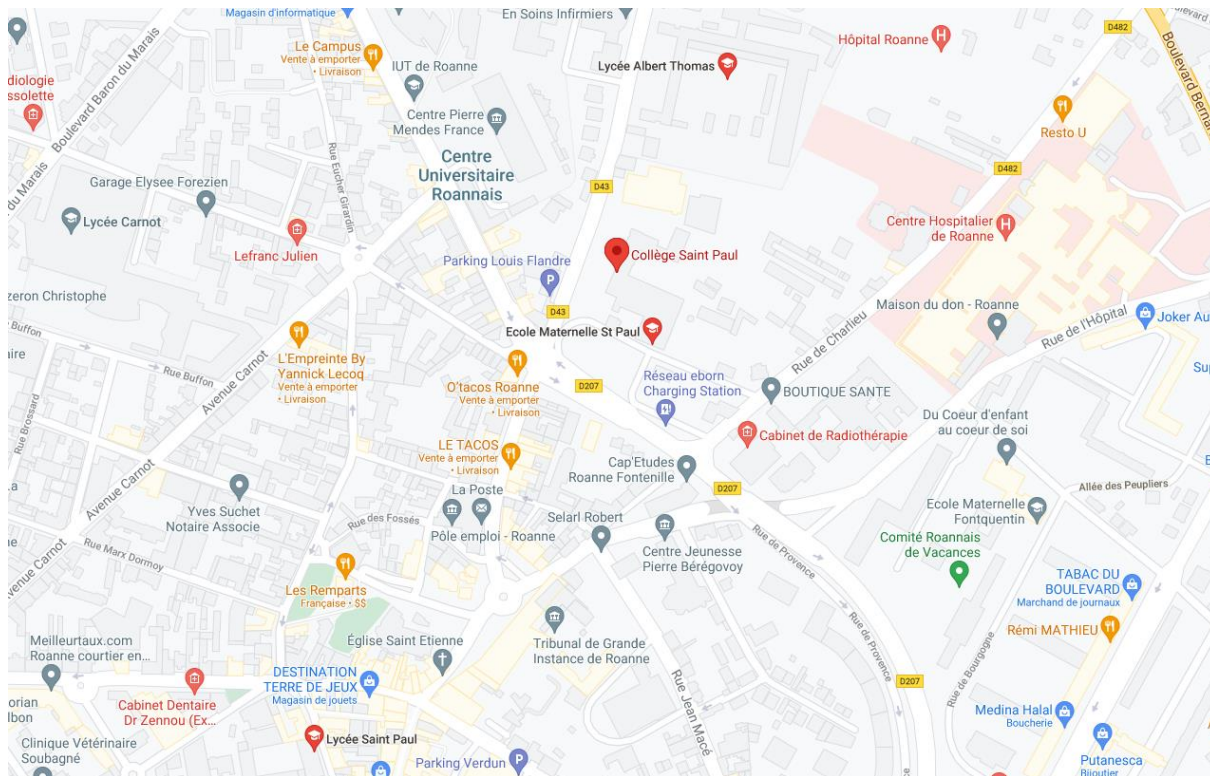
Les inscriptions seront closes le **vendredi 14 mai 2021**.

Seules les inscriptions accompagnées du règlement seront prises en compte. **Aucun règlement sur place.**

Un test PCR négatif de moins de 72h est exigé avant l'entrée en formation et sera à remettre sur place à l'organisme sous-traitant.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11930604693
auprès du Préfet de la région Ile de France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

INFORMATIONS PRATIQUES



Pour accéder au lieu de formation :

➤ **Par la route :**

- St Etienne par l'A72 : 1h – 86 km
- Clermont-Ferrand par l'A89 : 1h20 – 123 km
- Lyon par l'A89 : 1h10 – 96 km
- Paris par la RN7 jusqu'à Nevers puis l'A77 et l'A6 : 4h20 – 400 km

➤ **Par le train :**

- A 3h de Paris en TGV, via Le Creusot ou Lyon
- Deux lignes transversales Genève/Bordeaux et Lyon/Nantes

Pour plus d'informations : www.sncf.fr ou www.voyages-sncf.com

➤ **Par avion :**

- L'aéroport international de Lyon Saint Exupéry : www.lyon.aeroport.fr
- Saint-Etienne-Bouthéon : www.saint-eteinne.aeroport.fr
- Clermont-Ferrand-Aulnat : www.clermont-aeroport.com